2020 I 2021

BILAN DE SESSION

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN



RETROUVEZ :

Le groupe en chiffres - 3
Le bureau du groupe - 4
Le trombinoscope - 6
La crise sanitaire - 12
Une année perdue - 14
Les travaux de l'année - 16
Missions d'information - 39
Commission d'enquête - 40
Propositions de résolution - 42

Le mot du président

Patrick Kanner (Nord)

Premier groupe de gauche au Parlement, nous avons porté dans un débat parlementaire, encore une fois marqué par la pandémie, des propositions fortes qui ont traduit nos convictions et notre vision de ce que doivent être les priorités politiques du travail du Sénat.

Alors que l'année qui vient de s'écouler a charrié son lot de difficultés et que les apôtres du déclinisme ont plus que jamais pignon sur rue, ce bilan montre que des propositions ambitieuses et sérieuses peuvent nourrir l'espérance des Français. Cette espérance passe par la justice sociale, par l'écologie, par la République, par un meilleur accès à la santé ou encore par une plus juste répartition des compétences au niveau territorial.

Rejoint par de nouveaux membres en octobre 2020, nous avons proposé des solutions alternatives à celles du gouvernement et de la droite sénatoriale. Ce document reflète donc la place que nous avons prise dans le débat politique de l'année parlementaire 2020/2021 et doit servir de base pour nous projeter vers l'année qui vient.

LE GROUPE EN CHIFFRES

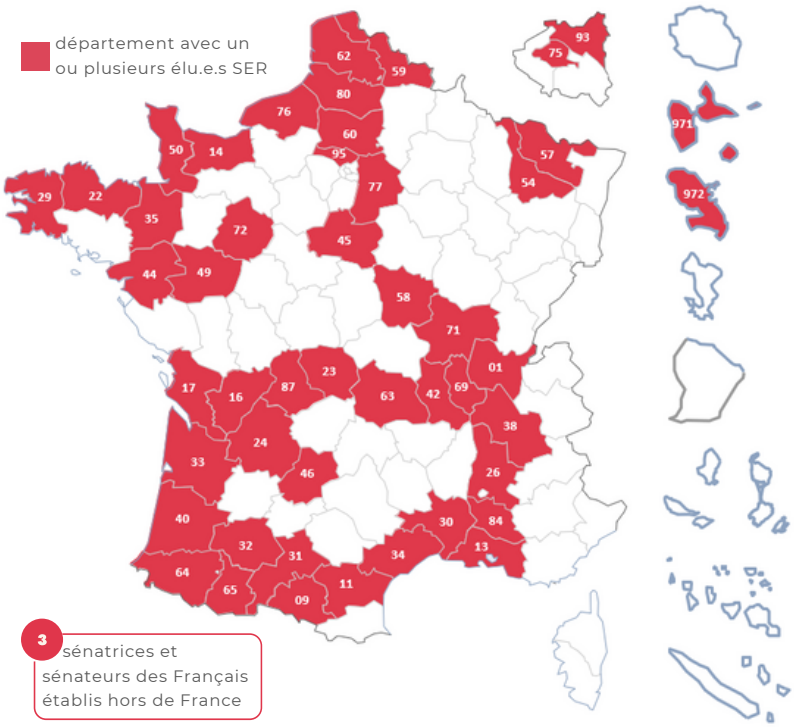
65 sénatrices et sénateurs

15 nouveaux élus en 2020

50 départements métropolitains et ultramarins représentés

3 sénatrices et sénateurs des Français de l'étranger

répartition des sénatrices et sénateurs SER (sept. 2021)



ÉLECTIONS SÉNATORIALES
septembre 2020

Le groupe SER reste le premier groupe parlementaire d'opposition de gauche après les élections sénatoriales de 2020.
La crise sanitaire a marqué le scrutin : campagne raccourcie, longues files d'attente aux bureaux de vote, mais les grands électeurs se sont déplacés en nombre, ce qui prouve l'intérêt porté à la représentation de la chambre haute.

1er octobre 2020, changement de nom du groupe
Socialiste, Écologiste et Républicain

Le groupe change de nom pour "Socialiste, Écologiste et Républicain".
Cette évolution montre la préoccupation forte des problématiques écologiques dans les travaux et réflexions du groupe. Le combat pour la justice sociale et celui pour l'écologie sont indissociables quand les conséquences du réchauffement climatique touchent particulièrement les catégories populaires.

DES ÉLUS DE TERRAIN AU CONTACT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les sénatrices et sénateurs sont chargés de défendre les intérêts des collectivités territoriales qu'ils représentent.
À ce titre, le Sénat examine en premier les projets de loi concernant l'organisation du territoire comme ce fut le cas pour 3DS en juillet 2021 où le groupe SER s'est opposé à une décentralisation sans ambition.

334 textes étudiés

2943 amendements déposés par le groupe SER

38 propositions de loi déposées par le groupe

10 propositions de loi présentées en niche parlementaire par le groupe SER

Lutte contre la pollution plastique - *adoptée à l'unanimité*
Droits nouveaux dès 18 ans
Préservation des biens communs
Renforcement du droit à l'avortement
Droit à mourir dans la dignité
Protection sociale globale
Meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et en entreprise
Lutte contre l'indépendance fictive des travailleurs numériques
Développement des bibliothèques et de la lecture publique
Contribution exceptionnelle sur les assurances pour concourir à la solidarité nationale en cas de crise majeure

1 référendum d'initiative partagée initié par le groupe SER

« Sauvegarde de l'hôpital public » pour fonder la politique hospitalière sur l'évaluation des besoins et des territoires et renforcer la démocratie sanitaire.

Le bureau du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

PRÉSIDENT DU GROUPE

Patrick Kanner

PRÉSIDENT.E.S DÉLÉGUÉ.E.S, PORTE-PAROLES

David Assouline

Laurence Harribey

Sylvie Robert

Rachid Temal

SECRÉTAIRE

Marie-Arlette Carlotti

TRÉSORIER

Jean-Luc Fichet

VICE-PRÉSIDENT.E.S

Viviane Artigalas
ruralité

Florence Blatrix-Contat
égalité femmes/hommes

Rémi Cardon
jeunesse

Hélène Conway-Mouret
pacte républicain

Corinne Feret
mobilisation des anciens sénateurs

Hervé Gillé
communication

Olivier Jacquin
animation, événementiel

Bernard Jomier
écologie

Annie Le Houérou
lutte contre les inégalités

Eric Kerrouche
numérisation du travail parlementaire et des pratiques démocratiques

Victorin Lurel
Outre-mer

Jean-Yves Leconte
délégué aux Français de l'étranger

CHEF.FE.S DE FILE DES COMMISSIONS PERMANENTES

Nicole Bonnefoy et Joël Bigot
aménagement du territoire et développement durable

Marie-Pierre de La Gontrie et Jérôme Durain
lois

Monique Lubin et Bernard Jomier
affaires sociales

Didier Marie
affaires européennes

Franck Montaugé
affaires économiques

Rémi Féraud
finances

Sylvie Robert
culture, éducation, communication

Jean-Marc Todeschini
affaires étrangères et défense

ET NOS PARTENAIRES

Sabine Van Heghe
mouvement des citoyens

ainsi que les membres des instances nationales du parti socialiste.

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Maurice Antiste (Martinique)

Culture, éducation, communication

Viviane Artigalas (Hautes-Pyrennées)

Affaires économiques





David Assouline (Paris)

Porte-parole
Culture, éducation, communication

Joël Bigot (Maine-et-Loire)

Aménagement du territoire, développement durable





Florence Blatrix-Contat (Ain)

Affaires économiques

Nicole Bonnefoy (Charente)

Aménagement du territoire, développement durable





Denis Bouad (Gard)

Affaires économiques

Hussein Bourgi (Hérault)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Isabelle Briquet (Haute-Vienne)

Finances

Rémi Cardon (Somme)

Affaires économiques





Marie-Arlette Carlotti (Bouches-du-Rhône)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Catherine Conconne (Martinique)

Affaires sociales



VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Hélène Conway-Mouret (Français de l'étranger)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Thierry Cozic (Sarthe)

Finances





Michel Dagbert (Pas-de-Calais)

Aménagement du territoire, développement durable

Marie-Pierre de la Gontrie (Paris)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Gilbert-Luc Devinaz (Rhône)

Aménagement du territoire, développement durable

Jérôme Durain (Saône-et-Loire)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Vincent Éblé (Seine-et-Marne)

Finances

Frédérique Espagnac (Pyrennées-Atlantique)

Finances





Rémi Féraud (Paris)

Finances

Corinne Féret (Calvados)

Affaires sociales





Jean-Luc Fichet (Finistère)

Affaires sociales

Martine Filleul (Nord)

Secrétaire du Sénat
Aménagement du territoire, développement durable



VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Hervé Gillé (Gironde)

Aménagement du territoire, développement durable

Laurence Harribey (Gironde)

Porte-parole
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Jean-Michel Houllegatte (Manche)

Aménagement du territoire, développement durable

Olivier Jacquin (Meurthe-et-Moselle)

Aménagement du territoire, développement durable





Victoire Jasmin (Guadeloupe)

Secrétaire du Sénat
Affaires sociales

Eric Jeansennetas (Creuse)

Finances





Patrice Joly (Nièvre)

Finances

Bernard Jomier (Paris)

Affaires sociales





Gisèle Jourda (Aude)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Patrick Kanner (Nord)

Président du groupe
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Eric Kerrouche (Landes)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Jean-Yves Leconte (Français de l'étranger)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale



VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor)

Affaires sociales

Claudine Lepage (Français de l'étranger)

Culture, éducation, communication
Jusqu'au 30 septembre 2021





Jean-Jacques Lozach (Creuse)

Culture, éducation, communication

Monique Lubin (Landes)

Affaires sociales





Victorin Lurel (Guadeloupe)

Finances

Jacques-Bernard Magner (Puy-de-Dôme)

Culture, éducation, communication





Didier Marie (Seine-Maritime)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Serge Mérillou (Dordogne)

Affaires économiques





Michelle Meunier (Loire-Atlantique)

Affaires sociales

Jean-Jacques Michau (Ariège)

Affaires économiques





Marie-Pierre Monier (Drôme)

Culture, éducation, communication

Franck Montaugé (Gers)

Affaires économiques



VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Sébastien Pla (Aude)

Affaires économiques

Émilienne Poumirol (Haute-Garonne)

Affaires sociales





Angèle Préville (Lot)

Aménagement du territoire, développement durable

Claude Raynal (Haute-Garonne)

Président de la commission des finances





Christian Redon-Sarrazy (Haute-Vienne)

Affaires économiques

Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine)

Porte parole
Culture, éducation, communication





Gilbert Roger (Seine-Saint-Denis)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Laurence Rossignol (Oise)

Vice-présidente du Sénat
Affaires sociales





Lucien Stanzione (Vaucluse)

Culture, éducation, communication

Jean-Pierre Sueur (Loiret)

Questeur
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale





Rachid Temal (Val d'Oise)

Porte-parole
Affaires étrangères, défense, forces armées

Jean-Claude Tissot (Loire)

Secrétaire du Sénat
Affaires économiques



VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS



Jean-Marc Todeschini (Moselle)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Mickaël Vallet (Charente-Maritime)

Affaires étrangères, défense, forces armées





André Vallini (Isère)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Sabine Van Heghe (Pas-de-Calais)

Culture, éducation, communication





Yannick Vaugrenard (Loire-Atlantique)

Affaires étrangères, défense, forces armées

ÉLU EN SEPTEMBRE 2021

En raison de la crise sanitaire, les élections des sénateurs représentant les Français établis hors de France ont été repoussées d'un an, de septembre 2020 à septembre 2021.
Les sénateurs élus à cette occasion exerceront un mandat de 5 ans.



Yan Chantrel (Français de l'étranger)

Culture, éducation, communication

Gestion de la crise sanitaire

La session parlementaire 2020-2021 a été fortement marquée par la crise de la Covid-19.
Malgré l'urgence sanitaire, le groupe SER déplore les conditions de débat inacceptables imposées aux parlementaires, amenés à se prononcer expéditivement sur des dispositions essentielles de restriction de liberté et de santé publique.

PJL

Trois textes principaux ont jalonné la session :

- projet de loi prorogeant de l'état d'urgence sanitaire promulgué le 15 février 2021 ;
- projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire promulgué le 1er juin 2021 ;
- projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, promulgué le 5 août 2021.

Pour les sénatrices et sénateurs du groupe, une solution s'impose

LA VACCINATION OBLIGATOIRE

Cette mesure de santé publique permet de ne stigmatiser personne et oblige à une responsabilité collective.
L'immunité collective permet d'espérer une sortie de crise plus rapide.
C'est une mesure de transparence politique en lieu et place d'un passe sanitaire qui est une vaccination obligatoire déguisée.
L'exécutif ne doit pas jouer avec la santé des Françaises et des Français.

PPL

DÈS 2020, LE GROUPE A PROPOSÉ LA CRÉATION D'UN FOND D'INDEMNISATION POUR LES VICTIMES DE LA COVID-19.

Cette proposition de loi vise à instituer un fonds d'indemnisation des victimes de la Covid-19, destiné à offrir une réparation intégrale des préjudices subis par les personnes qui auraient été exposées à un fort risque de contamination dans le cadre d'une activité professionnelle ou bénévole.

PPL

INSTAURER UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES ASSURANCES POUR CONCOURIR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Cette proposition de loi vise à créer une taxe exceptionnelle sur les entreprises d'assurances en cas de survenance d'une crise sanitaire. En effet, la baisse de l'accidentologie et de la sinistralité peut assurer des bénéfices records à ces entreprises qui doivent participer à la solidarité nationale.

Le groupe reste attentif à ce qu'aucun territoire ne soit exclu de la vaccination et de l'accès aux soins, notamment dans l'étude du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les collectivités d'outre-mer du 11 septembre 2021.

Référendum d'initiative partagée en faveur du service public hospitalier

Le référendum d'initiative partagée est une forme particulière du processus législatif français, associant le corps électoral à une proposition de loi, *via* un recueil de soutiens. Des seuils d'un cinquième des membres du Parlement dans un premier temps, puis d'un dixième des électeurs sont nécessaires, afin d'initier un examen parlementaire, ou à défaut un référendum.

Construite par le personnel hospitalier et fondée sur les réalités du terrain, cette proposition de loi permet de fixer les objectifs de l'action de l'État, et de garantir l'intégrité de l'hôpital public sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de :

- fonder la politique hospitalière sur l'évaluation des besoins territorialisés en santé de la population et leur évolution attendue contre une logique financière de court terme ;
- garantir des soins de qualité au juste coût des soins prodigués ;
- avoir une démarche de service public efficace sans frais indus.

Ce texte, signé par plus de 200 parlementaires, a été déposé au Conseil constitutionnel le 11 juillet 2021.

Le groupe est mobilisé sur le terrain et au Parlement pour défendre l'hôpital public.

Tout au long de la session, les sénatrices et sénateurs ont fait des propositions concrètes pour résoudre les crises - humaines, financières et démocratiques - que traversent ce service.

Le groupe a voté contre la PPL de réforme des lois de financement de la sécurité sociale. Il refuse que la protection sociale des Français.es soit uniquement centrée sur la dépense sans aborder la questions des recettes. Cela impliquera, à terme, une fragilisation de la sécurité sociale et une baisse des prestations.

Depuis 2012, la meilleure prise en compte des problématiques de l'hôpital public innerve les politiques de gauche pour pérenniser un système de santé accessible à toutes et tous.

Une année perdue pour les Françaises et les Français

Pendant la session 2020-2021, le Gouvernement et la majorité ont proposé de nombreux textes annoncés comme fondamentaux mais qui sont, en réalité, cosmétiques.
Les sénatrices et sénateurs du groupe ont été force de proposition pour défendre les intérêts des Françaises et des Français. Ils sont restés mobilisés pour empêcher la réduction de nos libertés et l'aggravation des inégalités sociales.



PROJET DE LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Le groupe a voté contre ce texte qui laisse sur le bord de la route les catégories sociales modestes et moyennes.
Le Gouvernement n'a pas pris la mesure de l'urgence absolue d'une mutation structurelle de notre société et de nos modes de consommation. Ce projet aurait dû être le point de départ d'une transition écologique volontariste.
Les risques d'une écologie punitive ne sont pas écartés alors que le GIEC met en exergue les insuffisances de l'action publique de lutte contre le réchauffement climatique.
Sans ambition, cette loi d'affichage ne prend pas la mesure de l'urgence climatique et ne respecte pas les engagements pris par la France lors de la COP21.
Le groupe a voté contre le texte.

PROJET DE LOI « TERRORISME ET RENSEIGNEMENT »

Le groupe a saisi le Conseil constitutionnel suite au vote du projet de loi.
Il prend acte de la décision du Conseil constitutionnel qui a censuré la prolongation de la durée maximale cumulée des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (MICAS).
La prévention des atteintes à l'ordre public ne peut être mise en œuvre au mépris de la liberté d'aller et venir, du droit au respect de la vie privée et du droit de mener une vie familiale normale.
Les interrogations demeurent sur l'application restrictive du nouveau régime de communicabilité des archives classifiées.
Le groupe craint que les précisions apportées par le Conseil constitutionnel ne soient pas suffisantes. Il note que nombre d'historiens et d'archivistes continueront à considérer que les dispositions retenues restent la source d'un allongement trop important des délais de consultation.
Le groupe a voté contre le texte.



Une année perdue pour les Françaises et les Français

PROJET DE LOI « CONFORTANT LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE »

Pour le groupe, les fondations de la République, construites sur la liberté, l'égalité, la fraternité, l'éducation et la laïcité sont solides. Mais dans le quotidien émergent des comportements qui manifestent un projet politique visant à faire prévaloir d'autres normes que celles de l'État.

Ce projet de loi avait vocation d'apporter des mesures concrètes à l'ensemble de ces enjeux, notamment concernant les dissolutions des associations, le droit des personnes et la lutte contre les discours de haine et les contenus illicites en ligne.

Le texte proposé par le Gouvernement ne répond ni aux attentes, ni aux enjeux.

Le groupe a voté contre le texte.



PROJET DE LOI « 3DS »

Le groupe dénonce un texte mal né, sans ambition ni perspective.

Ce texte final reflète la vision archaïque de la droite sénatoriale sur le rôle des collectivités territoriales et déconstruisant l'intercommunalité.

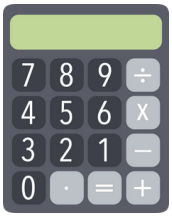
Le groupe est parvenu à faire adopter des compétences nouvelles pour les régions en matière d'emploi, d'apprentissage et de formation professionnelle.



On peut résumer ce texte en « 3D » :

- un texte déstructuré, agrégation des obsessions de la droite sénatoriale en matière territoriale ;
- un texte démagogique par les attaques qu'il opère contre l'intercommunalité, à l'inverse des réalités observées dans les territoires ;
- un texte déstabilisateur pour les collectivités, car c'est avant tout un projet de déconstruction qui ne pourra qu'entrainer de la confusion dans les territoires.

Le groupe a voté contre le texte.



COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La commission des affaires économiques est compétente dans les secteurs suivants : agriculture - forêt - chasse et pêche ; communications électroniques et postes - commerce extérieur ; industrie - énergie ; consommation - commerce - entreprise ; logement - politique de la ville - urbanisme ; tourisme ; outre-mer ; recherche appliquée et innovation - espace.

RÉFORME DE LA PAC ET PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

La PAC 2023-2029 introduit une innovation en termes de gouvernance : les plans stratégiques nationaux (PSN). Ils renverront désormais à chaque État membre le soin de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle de la PAC à l'échelle nationale.

Les orientations présentées par le Gouvernement laissent présager une diminution du montant des aides spécifiques au profit des aides surfaciques classiques, indispensables à certains territoires. Autant de choix qui remettraient en cause le rééquilibrage de la PAC obtenu de haute lutte en 2015 par le Gouvernement précédent.

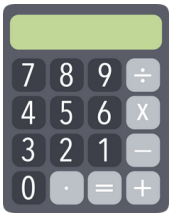
L'opacité entretenue par le Gouvernement autour de la construction de ce PSN a fait l'objet de nombreuses critiques. Devant ce manque de transparence, le groupe socialiste du Sénat a été le premier groupe parlementaire a demandé l'organisation d'un débat en mai 2021 en séance publique au Sénat pour demander au Gouvernement de présenter sa copie à la représentation nationale. Ce débat a été l'occasion pour notre groupe de rappeler que cette réforme de la PAC devait être plus juste, plus verte et plus résiliente, et qu'il ne saurait y avoir des pans entiers de notre agriculture ou de notre territoire, particulièrement les plus défavorisés, sacrifiés dans une logique darwinienne

SEPTEMBRE 2020, RAPPROCHEMENT VÉOLIA / SUEZ :

Le groupe SER a été le premier à alerter sur les risques de cette fusion pour les territoires qui :

- fait peser de sérieux doutes sur la concurrence et le libre choix des collectivités locales pour la gestion de l'eau ;
- peut engendrer des situations de monopole inacceptables pour les autorités de la concurrence pour la gestion des déchets.

Le groupe a demandé un débat public sur cette fusion qui a eu lieu le 25 mars 2021. Un sujet concernant au premier chef les collectivités locales ne peut pas être soumis aux ultimatums d'une opération boursière et au vide stratégique du Gouvernement sur sa politique industrielle.



COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

11 FÉVRIER 2021, PROJET *HERCULE*, LE GROUPE SER S'OPPOSE AU DÉMANTÈLEMENT D'EDF

EDF est le premier producteur et fournisseur d'électricité en Europe, le 3e au niveau mondial. L'entreprise constitue une fierté de technologie, d'invention, d'ingénierie et d'efficacité.

Depuis sa création en 1946, aucun gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, n'aurait osé imaginer démanteler EDF.

À travers le projet Hercule, le Gouvernement envisage de diviser EDF en trois.

En cassant EDF, le Gouvernement affaiblit volontairement la souveraineté de notre pays et le principal outil de notre transition énergétique.

ASSURANCE AGRICOLE

Le groupe se mobilise depuis plusieurs années en faveur du développement d'une véritable politique de gestion des risques en agriculture, essentielle à l'heure de la multiplication des aléas économiques, climatiques et sanitaires.

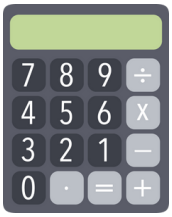
Il a été à l'initiative du vote de deux textes au Sénat :

- 6 avril 2016 : vote d'une proposition de résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture ;
- 30 juin 2016 : vote d'une proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture

En 2019, le groupe constitue une mission d'information socialiste relative à la gestion des risques et à l'évolution de nos régimes d'indemnisation qui traitaient notamment de la question du régime des calamités agricoles.

Dans le cadre du Varenne de l'eau et suite à l'épisode de gel d'avril 2021 qui a touché près de 10 régions françaises et impacté fortement certaines filières (viticole, arboricole et grandes cultures), le Gouvernement a lancé fin mai 2021, un groupe de travail relatif à la gestion des risques et l'assurance récolte. Un projet de loi est annoncé pour le début de l'année 2022.

Afin de préparer au mieux cette réforme, le groupe continue ses travaux. Depuis le mois de juin, il mène de nombreuses auditions des principaux acteurs du monde agricole, scientifique et de l'assurance afin de recueillir leurs attentes et de préparer au mieux les débats parlementaires de l'année prochaine.



COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ENJEUX DU DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Le groupe fait le constat que la défiance vis-à-vis de la 5G s'est installée. Le Gouvernement en porte une responsabilité importante par son refus d'engager un débat public, d'organiser une évaluation préalable sur les enjeux sanitaires de la 5G ou de ceux liés à l'empreinte environnementale. Se développe le sentiment que l'on ne maitrise plus le développement des nouvelles technologies et de ses usages. Et cela pose aussi la question de la société vers laquelle nous voulons aller. L'acceptabilité sociale de la 5G dépend principalement de la capacité de l'État à lever les inquiétudes sur son impact sociétal, sanitaire et environnemental et à mieux associer les territoires à son développement.

Pour prendre en compte ces enjeux, le groupe a organisé une groupe de travail pour mieux appréhender les enjeux liés au déploiement de la 5G car il manque une stratégie globale de déploiement, qui au-delà des enjeux d'innovation, de compétitivité, doit englober les questions de citoyenneté et d'équité territoriale ainsi que les impératifs sanitaires et environnementaux. Le déploiement de cette nouvelle technologie doit répondre aux craintes qu'elle suscite et mieux associer les citoyens et les territoires.

À l'issue de ces travaux, le groupe a dégagé 12 propositions pour un « cadre de déploiement ouvert et transparent de la 5G »

AVENIR DE LA POSTE

Le groupe a constaté la fragilité des services publics exercés par La Poste (financement, sentiment de dégradation de la qualité de service, préservation du modèle exigeant de service public).

Il a participé à un groupe de travail autour des quatre missions de service public de la Poste (service universel postal, contribution à l'aménagement du territoire, transport et distribution de la presse, et l'accessibilité bancaire).

Consisidérant que le numérique doit être au service de la cohésion sociale, il a particulièrement investi les nouvelles missions qui pourraient être exercées par La Poste en matière d'inclusion numérique. Il a proposé, notamment, que les facteurs, visages du quotidien, pourraient aider à identifier les exclus du numérique. Cela pourrait prendre la forme d'une « approche à domicile » pour inclure les « publics invisibles » de la précarité numérique.



COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

La commission suit les questions de politique étrangère et de défense. Elle examine notamment les projets de loi de ratification des traités et accords internationaux.

PPR

25 NOVEMBRE 2020, NÉCESSITÉ DE RECONNAÎTRE LA RÉPUBLIQUE DU HAUT-KARABAGH

COSIGNÉE PAR LES CINQ PRÉSIDENTS DE GROUPE, À L'INITIATIVE DU GROUPE SER

Cette proposition de résolution est articulée autour de 5 grands principes :

- condamnation de l'agression militaire de l'Azerbaïdjan et demande du retrait immédiat des forces armées azéries et de leurs soutiens des territoires pris depuis le 27 septembre 2020 ;
- protection immédiate des populations civiles du Haut-Karabagh notamment avec une aide humanitaire massive par des couloirs dédiés ;
- déploiement d'une force d'interposition internationale sous l'égide du groupe de Minsk ;
- mise en place d'une enquête internationale sur les crimes de guerre commis au Haut-Karabagh, en particulier sur l'usage d'armes prohibées par le droit international ;
- reconnaissance de la république du Haut-Karabagh qui doit être un instrument de négociations en vue de l'établissement d'une paix durable.

PJL

23 JUIN 2021, DÉBAT SUR L'ACTUALISATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM)

LE GROUPE SER VOTE CONTRE.

La LPM 2019-2025 est le fruit d'une coconstruction du Gouvernement et du Parlement. À chaque exercice budgétaire, elle a été soutenue par une très grande majorité dont le groupe socialiste.

En 2021, le Gouvernement a choisi de ne pas faire confiance au Parlement. Il n'a souhaité débattre ni des ajustements et redéploiements, ni des besoins nouveaux de la défense.

Le groupe aurait accompagné des décisions difficiles rendues nécessaires avec la crise post-covid qui frappe en particulier les industries de défense, et l'évolution incertaine du contexte stratégique.

Le Sénat refusait un soutien en forme de blanc-seing au Gouvernement.

Le groupe réitère son soutien sans failles aux soldats et aux armées qui sont en droit d'attendre la sécurisation de leur condition militaire et de leurs moyens. Ils méritent mieux qu'une simple déclaration.



COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

PJL

17 MAI 2021, DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES

Le groupe a largement contribué à l'amélioration du texte. Il regrette le manque d'engagements contraignants du Gouvernement.

Parmi les mesures portées par le groupe :

- reconnaissance du rôle des organisations de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique française de développement ;
- mise en place d'une taxe fléchée sur les transactions financières, à hauteur de 60% au lieu de 30% en direction du Fonds de solidarité et de développement ;
- finalisation du mécanisme de restitution des biens mal acquis qui permettra aux populations locales de bénéficier de ces fonds ;
- prise en compte de l'extrême-pauvreté et de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- reconnaissance des enjeux de santé, et en particulier des vaccins et de la coopération en matière de recherche, qui se voient placés au cœur de la politique de développement ;
- reconnaissance de l'ensemble des enjeux de genre, d'égalité femmes-hommes et filles-garçons dans les critères de distribution de l'aide pour le développement ;
- soutien matériel de l'enseignement supérieur et de la recherche comme enjeu de développement.

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

La commission des affaires européennes a un rôle d'information et de contrôle sur les activités européennes.

19 NOVEMBRE 2020, DÉBAT SUR LA PARTICIPATION DE LA FRANCE AU BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE

Le groupe a mis l'accent sur la nécessité de trouver des ressources propres pour assurer le plan de relance et la souveraineté de l'Union européenne.
Il a proposé plusieurs pistes :

- taxer les géants du net qui ne paient pas d'impôt en Europe alors qu'ils réalisent la majeure partie de leurs profits sur le territoire européen ;
- instaurer une taxe sur les transactions financières, qui permettrait aussi de protéger notre système financier ;
- instaurer une taxe carbone à nos frontières communes pour protéger nos productions.

15 DÉCEMBRE 2020, DÉBAT À LA SUITE DU CONSEIL EUROPÉEN DES 10 ET 11 DÉCEMBRE 2020

Le groupe confirme son attachement à une destinée européenne qui fasse de l'État de droit, de la démocratie et de la construction d'une Europe sociale ses moteurs. Il reste vigilant à quelques mois de la présidence française :

- le compromis relatif à la conditionnalité de l'accès des fonds européens au respect de l'État de droit ;
- le plan de relance et sur le séquençage du déblocage des fonds européens ;
- l'articulation entre transition écologique et plan de relance ;
- la gestion européenne de la crise sanitaire.

4 FÉVRIER 2021, PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE LA DÉCISION RELATIVE AU SYSTÈME DES RESSOURCES PROPRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Le groupe confirme son attachement à une destinée européenne qui fasse de l'État de droit, de la démocratie et de la construction d'une Europe sociale ses moteurs. Il reste vigilant à quelques mois de la présidence française :

- le compromis relatif à la conditionnalité de l'accès des fonds européens au respect de l'État de droit ;
- le plan de relance et sur le séquençage du déblocage des fonds européens ;
- l'articulation entre transition écologique et plan de relance ;
- la gestion européenne de la crise sanitaire.

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

3 MARS 2021, DÉBAT SUR L'ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPÉRATION ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE

Le groupe se prononce pour l'accord mais reste vigilant car certains sujets restent dans l'angle mort des négociations, notamment : la politique étrangère, la sécurité extérieure et la coopération en matière de défense, la politique spatiale, l'enseignement supérieur, les politiques d'asile et d'immigration, la pêche...

Pour le groupe, le Brexit doit servir d'alerte et permettre d'envisager une réorientation de l'Union européenne qui réenchante le rêve européen. Car l'envie d'avancer ensemble à vingt-sept doit rester inébranlable, il est nécessaire de nous interroger sur ce qui a conduit à cette séparation.

23 MARS 2021, DÉBAT PRÉALABLE AU CONSEIL EUROPÉEN DES 25 ET 26 MARS 2021

Le groupe souhaite pour la France qu'elle pèse au Conseil européen pour que celui-ci trace une voie vers plus de solidarité et d'humanité.

L'Europe, depuis des années, s'est engagée dans une course vers l'abîme pour maintenir hors de nos frontières les personnes ayant besoin de notre protection, usant de manière croissante du refoulement des migrants sous l'œil passif, sinon complice, de Frontex.

Pour le groupe, l'Europe doit se réaffirmer comme puissance économique, mais aussi politique, et promouvoir ses valeurs notamment lorsque la situation sanitaire, économique et politique dans le monde l'impose.

4 MAI 2021, DÉBAT SUR LES ENJEUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE LA FUTURE PAC

La PAC 2023-2029 introduit une innovation en termes de gouvernance : les plans stratégiques nationaux (PSN).

Les orientations présentées par le Gouvernement laissent présager une diminution du montant des aides spécifiques au profit des aides surfaciques classiques.

Attachés à une PAC plus agroécologique, plus juste et plus équitable en matière d'aides, le groupe a demandé l'inscription au plus vite en séance publique d'un débat de contrôle de l'action du Gouvernement concernant la mise en œuvre de la réforme de la PAC.

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

6 MAI 2021, DÉBAT SUR LA RÉPONSE EUROPÉENNE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le groupe interroge sur :

- l'accompagnement des industries vers l'autonomie stratégique de moyen terme, c'est aussi le soutien de la rénovation énergétique ;
- les restrictions de circulation à l'intérieur de l'espace Schengen.

8 JUIN 2021, PRÉALABLE À LA RÉUNION DU CONSEIL EUROPÉEN DES 24 ET 25 JUIN 2021

Le groupe considère que après l'urgence sanitaire, l'urgence est désormais sociale et appelle une réorientation de la croissance :

- les transitions écologiques et numériques qui ont été engagées doivent être des leviers de croissance et des viviers d'emplois, décents et durables ;
- l'Union européenne doit réorienter ses priorités stratégiques : écologiques, agricoles, industrielles, commerciales ;
- la dimension politique de l'Union et sur le respect de l'État de droit.

Pour le groupe, la France doit avoir un rôle efficace dans cette entreprise.



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Le champ de compétences de la commission des affaires sociales comprend le droit du travail et la formation professionnelle, la santé, la politique familiale, la sécurité sociale, l'aide et l'action sociales, la politique de solidarité et du handicap, ainsi que les secteurs du logement social, de l'Outre-mer et des anciens combattants.
Elle est en outre chargée chaque année de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

PJL

17 NOVEMBRE 2020, PROJET DE LOI DE FINANCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2021

Le groupe a alerté sur les nombreuses occasions manquées du texte du Gouvernement.
L'absence de mesures structurelles pour notre système de santé a été particulièrement soulignée car la crise sanitaire a démontré nos limites en matière d'organisation.
Le texte comporte quelques avancées utiles notamment l'allongement du congé paternité et la pérennisation des maisons de naissances.
Le groupe a proposé des amendements permettant de lutter contre le non-recours aux droits sociaux, de constituer des stocks de quatre mois pour les médicaments majeurs ou encore pour rendre permanents les allègements de cotisations pour l'emploi de saisonniers dans l'agriculture.
Le groupe a voté contre ce texte.

NOVEMBRE 2020, LE SÉNAT VOTE L'ALLONGEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ.

Le groupe SER se félicite de ce vote qui va dans le sens de l'égalité femmes-hommes. Il rappelle qu'il a déposé dès décembre 2019 d'une proposition de loi visant à limiter les inégalités liées à la maternité au travail.
Cette PPL prévoit de porter de trois à dix-sept jours le congé pour naissance ou adoption et de le rendre obligatoire. Cela permet de dissiper le sentiment de culpabilité qu'éprouvent certains salariés masculins, notamment les plus précaires, envers leurs employeurs et de revaloriser la place du père.
Cette avancée sociale permet un meilleur partage des charges familiales, la réduction des inégalités et une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

PPL

14 DÉCEMBRE 2020, PROPOSITION DE LOI RENFORÇANT L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

Pour le groupe, ce dispositif innovant répond à des besoins sociaux non couverts par le secteur marchand. Mais le texte ne proposait pas les garanties souhaitées par le groupe notamment en matière de durée de l'expérimentation.
Le groupe s'est abstenu.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



PPL

20 JANVIER 2021, PROPOSITION DE LOI POUR RENFORCER LE DROIT À L'AVORTEMENT (REJETÉE)

Objectif : sécuriser le parcours de soins des femmes qui ont recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) :

- allongement de deux semaines du délai légal d'accès à l'IVG ;
- suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG ;
- création d'un institut national de la santé sexuelle et reproductive.

PPL

20 JANVIER 2021, PROPOSITION DE LOI : URGENCE SOCIALE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS (REJETÉE)

Un jeune de moins de 25 ans sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté ce qui représente 1,5 million de jeunes.

Face à la situation sociale et économique actuelle qui frappe durement les jeunes, il est indispensable de répondre à l'urgence et de redonner un avenir à notre jeunesse. Pour dépasser les modestes annonces du plan Jeunesse, le groupe SER a déposé une proposition de loi relative aux droits nouveaux dès 18 ans pour leur permettre d'accéder aux droits sociaux existants et d'intégrer de ce fait un parcours d'aide à l'insertion.

Ce dispositif pourrait bénéficier à 700 000 jeunes, pour un coût de 5 milliards d'euros.

Objectifs :

- doter les jeunes d'un revenu minimum *via* l'extension du RSA aux moins de 25 ans ;
- poser la première pierre d'un dispositif universel pour conduire les jeunes à l'autonomie et à l'émancipation - projet d'Aide individuelle à l'émancipation (AILE(s)).

PJL

4 FÉVRIER 2021 : UNE LOI BIOÉTHIQUE VIDÉE DE SA SUBSTANCE.

Le texte a été adopté sans l'article 1er qui proposait l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Mesure phare du texte, l'accès à la PMA pour les femmes seules été supprimé et des verrous ont été posés pour rendre la PMA inaccessible dans les faits aux les couples de femmes.

Le groupe regrette que ce texte n'ait pas ouvert la révolution de la médecine prédictive et personnalisée en encadrant clairement la recherche génétique.

Le bilan de l'examen en deuxième lecture du texte sur la bioéthique est un échec. Un échec pour les femmes, un échec pour la recherche, un échec pour le Sénat et un échec pour notre démocratie.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



PPL

11 MARS 2021, PROPOSITION DE LOI SUR LE DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ (REJETÉE)

Cette PPL proposait d'inscrire et d'encadrer dans le code de la santé publique le droit à l'aide active à mourir ainsi que sa définition c'est-à-dire soit le suicide assisté, soit l'euthanasie.

PPL

27 MAI 2021, PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE L'INDÉPENDANCE FICTIVE DES TRAVAILLEURS NUMÉRIQUES : REJETÉE

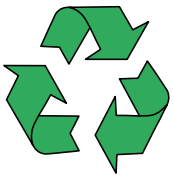
Objectifs :

- étendre la procédure d'action de groupe aux travailleurs des plateformes pour leur permettre de faire reconnaitre plus facilement et collectivement en justice leur qualité de salarié ;
- abroger les dispositions du code du travail portant sur la présomption de travail indépendant et instaurer à la place la présomption de contrat de travail dès lors que le travailleur tire au moins 2/3 de ses revenus professionnels de « l'utilisation d'un algorithme exploité directement ou indirectement par une personne » ;
- donner la possibilité aux conseils de prud'hommes saisis de demandes de requalification d'exiger la production de l'algorithme utilisé par une plateforme et de recourir si nécessaire à un expert.

PPL

9 JUIN 2021, PROPOSITION DE LOI POUR UNE PROTECTION SOCIALE GLOBALE (REJETÉE)

Objectif : éviter le non-recours aux prestations sociales en simplifiant les démarches et en systématisant l'examen de l'éligibilité aux droits.



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le champ de compétences de la commission recouvre principalement l'aménagement et le développement du territoire, la transition écologique, le changement climatique, les questions d'environnement et de prévention des risques, la mobilité, les infrastructures et les transports.

PPL

20 OCTOBRE 2020, LA DROITE SÉNATORIALE REJETTE LA PROPOSITION DU GROUPE SER D'UNE LOI DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les propositions de loi, constitutionnelle et organique, visant à mettre en œuvre les « 50 propositions du Sénat pour une nouvelle génération de la décentralisation » appelaient d'indispensables enrichissements en particulier sur le volet financier.

Sans autonomie financière, sans sécurité financière, sans prévisibilité financière, il ne peut y avoir de plein exercice des libertés locales.

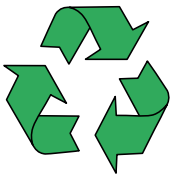
Pour le groupe, la création d'une loi de financement des collectivités territoriales est impérative. Les dispositions ayant un impact sur les finances locales sont disséminées dans plusieurs missions du projet de loi de finances (PLF) 2021 dont la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

PPL

27 OCTOBRE 2020, PROPOSITION DE LOI SUR LA GOUVERNANCE DES PORTS MARITIMES FRANÇAIS

Ce texte vise à créer un cadre propice à la reconquête de parts de marché pour nos ports maritimes, en particulier les grands ports maritimes relevant de l'État, têtes de pont et premières portes d'entrée du commerce extérieur français.

Après la première lecture, le texte est encore en discussion.



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PJL

27 OCTOBRE 2020, LE GROUPE S'OPPOSE À LA RÉINTRODUCTION DES NÉONICOTINOÏDES.

Le Sénat a adopté le projet de loi réautorisant les néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières, quelques semaines après son interdiction en France au 1er juillet 2020.

Le groupe s'est fermement opposé à ce texte qui constitue une régression environnementale inacceptable.

L'impact des néonicotinoïdes sur la biodiversité, et particulièrement les pollinisateurs, n'est pourtant plus à démontrer.

Votée dans la loi « biodiversité » de 2016, cette interdiction était assortie d'une période transitoire de 4 ans pour permettre aux filières agricoles de trouver des solutions alternatives.

Le Gouvernement a fait le choix de la facilité. Nous sommes favorables à apporter un soutien à la filière de la betterave suite à une 2020 difficile. Mais ce soutien doit se faire dans le sens de l'intérêt général.

Les parlementaires socialistes proposaient pourtant une autre voie pour les betteraviers, sans néonicotinoïdes, qui n'a malheureusement pas été entendue par le Gouvernement. Ce « plan B comme betterave » reposait sur trois piliers : l'innovation commerciale, l'innovation économique et sociale et l'innovation agroécologique.

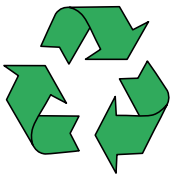
PPL

30 NOVEMBRE 2020, PROPOSITION DE LOI POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ EN COMMISSION ET EN SÉANCE PUBLIQUE

Objectifs :

- encadrer les pertes et fuites de granulés de plastiques industriels ;
- interdire les microbilles dans les détergents et les lâchers de ballons de baudruche ;
- anticiper une décision européenne en interdisant l'emploi de granulés de plastiques dans les terrains de sport synthétiques à compter de 2026.



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PPL

10 DÉCEMBRE 2020, PROPOSITION DE LOI RÉSERVATION DES BIENS COMMUNS : REJETÉE

Cette PPL visait à inscrire dans la Constitution la préservation des biens communs afin de repenser les modes de production, de consommation et d'organisation de nos sociétés. Pour les sénatrices et les sénateurs socialistes, les biens communs sont un concept politique indispensable pour envisager de nouvelles formes d'organisations économiques et sociales plus solidaires et pour penser l'après crise.

Il est temps de questionner la pertinence d'un nouveau modèle de gouvernance. Il est urgent de penser sa mise en place. Inclure la notion de biens communs dans la Constitution apparait comme une étape essentielle pour répondre à cet impératif et préserver le climat, la biodiversité, l'air, l'eau ou encore la santé.



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Le champ de compétences de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication recouvre principalement l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur) ainsi que la recherche, la culture, la communication (presse, télévision, nouveaux médias), la francophonie, le sport, la jeunesse et la vie associative.

PJL

20 NOVEMBRE 2020, PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE POUR LES ANNÉES 2021 À 2030.

La politique pour la recherche française est sous-financée depuis plusieurs décennies. Les moyens budgétaires et humains sont sans cesse revus à la baisse, les conditions de recherche se dégradent et les cerveaux partent à l'étranger. Le projet de loi de financement était très attendu par l'ensemble de la communauté scientifique et du supérieur. Mais la programmation pluriannuelle demeure insatisfaisante.

Le projet de loi accroît la précarisation des chercheurs, doctorants et enseignants-chercheurs, en créant une myriade de contrats mal encadrés qui n'offriront ni la sérénité ni le temps par essence nécessaires à la recherche.

Il accentue le déséquilibre entre la recherche sur projets et le financement récurrent des laboratoires, au détriment de ces derniers qui ont pourtant plus que jamais besoin d'un soutien réel et massif de l'État.

Malgré quelques améliorations apportées par l'adoption d'amendements du groupe SER, telles que le renforcement de l'intégrité scientifique, la meilleure prise en charge des doctorants étrangers et la mensualisation du paiement des vacataires, ce projet de loi demeure un rendez-vous manqué avec le monde de la recherche.

Le groupe SER a saisi le Conseil constitutionnel de ce projet de loi.

PPL

20 MAI 2021, PROJET DE LOI POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES D'ART À L'ÈRE NUMÉRIQUE.

Le projet de loi est loin de s'atteler en profondeur à une réforme de l'ensemble du secteur audiovisuel.

Les nouvelles technologies ont bouleversé les conditions de la création et de la production audiovisuelle et ont révolutionné les usages. Ce phénomène a été amplifié par l'arrivée de grandes plateformes américaines.

Le groupe SER partage les objectifs de ce texte en matière de protection des œuvres d'art et la création d'une instance unique de régulation des contenus diffusés et mis en ligne.

Les sénateurs socialistes regrettent que ce texte n'ait pas permis d'affirmer une vision ambitieuse et innovante pour le paysage audiovisuel. Il ne constitue qu'un rafistolage dans l'urgence du cadre législatif existant depuis 35 ans.



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

PPL

2 JUIN 2021, PROPOSITION DE LOI DÉFINISSANT LES FONDEMENTS ET LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES ET VISANT À RENFORCER L'ACCÈS AUX LIVRES ET À LA CULTURE POUR TOUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Avec plus de 16 000 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, les bibliothèques constituent le lieu culturel de référence pour les Français. Pourtant, elles n'ont aujourd'hui aucun cadre législatif et les bibliothécaires doivent être mieux protégés et reconnus.

Cette PPL reconnaît trois principes fondamentaux :

- la liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques ainsi que le pluralisme et le renouvellement des collections ;
- le renforcement de la mise en réseau des établissements pour mieux mailler les territoires ;
- la reconnaissance professionnelle des bibliothécaires et de leurs qualifications.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 6 octobre 2021.

COMMISSION DES FINANCES

Chargée d'examiner les lois de finances, la commission a un champ d'activité très large qui s'étend à tous les départements ministériels. Elle a vocation à traiter les aspects fiscaux et financiers de la législation et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire. Le règlement du Sénat lui a confié le soin d'apprécier la recevabilité financière des amendements en application de l'article 40 de la Constitution.

PJL

19 NOVEMBRE 2020, PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT

Le groupe considère qu'il est impératif de relancer noter économie. C'est l'objet de ce plan de relance.

Cette relance ne doit pas oublier l'urgence climatique. Opposer l'économie à l'écologie n'a plus de sens. Le groupe a proposé la création d'un fonds pour soutenir les TPE et les PME qui investissent dans la transition écologique.

Les villes et quartiers populaires restent un angle mort du plan de relance. L'empilement des petites mesures et la distribution de subventions mineures en faveur de la politique de la ville sont insuffisants. Le groupe a proposé un abondement exceptionnel de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, ainsi qu'un Plan pour la ruralité vivante pour soutenir nos territoires.

Le groupe SER a obtenu des avancées significatives avec le vote de quatre de nos amendements :

- la création d'un plan pour l'égalité réelle en Outre-mer ;
- la mise en place d'un fonds de soutien à la transition environnementale des TPE et PME, afin de leur permettre de prendre le virage écologique et de réduire rapidement leur empreinte carbone ;
- le renforcement des moyens des Missions locales pour accompagner efficacement notre jeunesse confrontée à des défis sans précédents ;
- l'amélioration de la qualité et de la lisibilité de l'information sur les sites et sols pollués.

Le groupe s'est abstenu.

CONTRE-BUDGET

Le groupe a proposé un budget alternatif. Il propose de nombreux dispositifs visant à renforcer la justice fiscale et à dégager des moyens supplémentaires pour soutenir nos concitoyens les plus fragiles face à une triple crise : sanitaire, économique et sociale.

Dans ce contexte de paupérisation croissante, le groupe propose des mesures de justice sociale. Il soutient :

- les travailleurs précaires en proposant que le chômage partiel soit pris en charge à 100% ;
- les jeunes, particulièrement touchés par la crise de la covid-19 en proposant une dotation d'autonomie pour la jeunesse ; la création d'un fonds en faveur des projets professionnels des 18/25 ans ou la prise en charge élargie des frais de scolarité et d'apprentissage.

Le Gouvernement ainsi que les Républicains ont refusé ces propositions pour la jeunesse.

COMMISSION DES FINANCES

PJL

8 DÉCEMBRE 2020 PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Le groupe a dénoncé un budget sans valeur environnementale ajoutée et qui conduira à l'explosion des inégalités.

Il s'est opposé à un budget sans évolution significative du texte en faveur des plus précaires et conduit à l'explosion des inégalités. Seuls les plus fortunés et les grandes entreprises sortiront renforcés par l'adoption de ce texte.

L'examen du plan de relance proposé par le Gouvernement a illustré les faiblesses d'une stratégie gouvernementale qui reste libérale et qui tient plus du plan de communication que d'une véritable politique publique opérationnelle.

Le groupe a prouvé la nécessité de réorienter les aides à la transition écologique des entreprises vers les TPE et les PME plutôt que vers les grands groupes, à hauteur d'un milliard d'euros et déposé un amendement en faveur des Outre-mers.

Le groupe a voté contre ce texte.

PJL

1 JUILLET 2021 PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE.

Le groupe refuse que le déficit public soit la variable d'ajustement du budget, car cela ne bénéficie qu'aux plus riches.

Il souhaite que les grands groupes participent à l'effort collectif en période de crise.

Le groupe a permis d'inscrire la prise en charge des femmes victimes de violence, conscient de l'augmentation nette des violences intrafamiliales liée à la crise de la covid-19.

Les avances permises par le groupe n'ont pas été validées en commission mixte paritaire.

Le groupe a voté contre ce texte.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le champ de compétences de la commission des lois est vaste. Il recouvre notamment : le droit constitutionnel, les libertés publiques et le droit électoral ; le droit civil et le droit pénal ; l'organisation de la justice et des collectivités territoriales ; le droit commercial et le droit des sociétés.

PJL

19 SEPTEMBRE 2020 PROPOSITION DE LOI PRÉÉMINENCE DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Si les revendications communautaires sont une réalité, le groupe SER affirme que notre République est armée pour y faire face.

L'article 1er de la Constitution garantit l'égalité de tous devant la loi et interdit tout traitement différencié en fonction de l'origine et de la religion. Le même article 1er affirme que la République française est laïque. L'article deux de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen fixe le but de toute association politique.

Les sénatrices et sénateurs du groupe ne sous-estiment pas l'importance de lutter contre les actes terroristes et les dérives communautaristes qui peuvent en faire le lit. Ils l'ont démontré à de multiples reprises depuis plusieurs années.

Mais cette proposition de loi est inutile voire dangereuse en ce qu'elle risque d'affaiblir les lois existantes. Faire face aux attaques répétées contre la République requière un débat serein et digne devant les Français.

PPL

20 OCTOBRE 2020, PROPOSITION DE LOI DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : REJETÉE

Objectif : améliorer la visibilité sur les finances locales et les dispositifs de péréquation et de compensation.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PJL

27 OCTOBRE 2020 PROJET DE LOI PROJET DE LOI D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Le groupe a rejeté le texte alors même s'il a obtenu quelques améliorations, parmi lesquelles :

- le renforcement de l'information des maires en cas d'implantations d'éoliennes ;
- la mise en place d'antennes de pharmacie pour continuer l'accès à une offre pharmaceutique dans les communes isolées ;
- la concrétisation de leur proposition de loi pour rendre effectif le droit à changer d'assurance emprunteur.

Le groupe rappelle que ce texte était censé répondre à la demande des Français exprimée lors du grand débat national de services publics plus proches, plus lisibles, adaptés aux usagers, et accessibles dans tous les territoires. Sur les 167 articles que comporte ce texte, combien vont réellement répondre aux besoins des Français ?

Des instances de consultation sont supprimées sur des sujets aussi importants que la détention provisoire, la récidive, l'évaluation des politiques Outre-mer, le dialogue social ou encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, il procède à des dérégulations sans évaluation ni étude d'impact touchant par exemple le droit de l'urbanisme ou la commande publique. Il acte ainsi des reculs en matière d'environnement et de participation du public particulièrement inacceptables.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OCTOBRE 2020, LE GROUPE SOUTIENT UNE FAIBLE RÉFORME DU CESE.

Le groupe SER se félicite que la question de la composition du CESE ait fait l'objet d'un travail véritablement transpartisan. Sur l'initiative des sénatrices et sénateurs du groupe, la baisse de 25 % du nombre de membres du CESE est limitée à la suppression des personnalités qualifiées et la composition du CESE est inscrite dans la loi. Cette initiative préserve la représentation des Outre-mer et des organismes engagés dans le logement social ou en faveur des personnes handicapées et des personnes retraitées.

Le CESE devient l'assemblée de la participation citoyenne grâce à l'abaissement de 500 000 à 150 000 du nombre de signataires pour lui adresser une pétition.

Pour autant, en supprimant l'article qui permettait au CESE d'associer les citoyens par des consultations publiques, la droite sénatoriale a cédé à ses vieux réflexes. Les élus du suffrage universel n'ont rien à craindre de la consultation des citoyens. Une démocratie véritablement aboutie est une démocratie qui parvient à conjuguer la participation des citoyens et la prise de décision par leurs représentants démocratiquement élus.

PPL

21 JANVIER 2021, PROPOSITION DE LOI VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS.

PROPOSITIONS DU GROUPE ADOPTÉES :

- instaurer un seuil d'âge permettant de qualifier de crime toute relation sexuelle entre un(e) majeur(e) et un(e) mineur(e) de 13 ans, sans que le consentement de la victime ne puisse être interrogé ;
- renforcer la sanction encourue pour les atteintes sexuelles incestueuses ;
- instaurer une prescription pour les délits de non-dénonciation d'agressions ou atteintes sexuelles sur mineur (débute désormais aux 18 ans de la victime) ;
- interrompre la prescription lorsque l'auteur d'un crime commis sur un mineur commet le même crime sur un autre mineur ;
- compléter la définition du viol en mentionnant explicitement les rapports bucco-génitaux.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PJL

28 JANVIER 2021 PROJET DE LOI SUR LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Une réforme de la justice est nécessaire, mais le texte proposé n'est pas satisfaisant.
Le groupe SER s'oppose à un texte qui renforce le volet répressif au détriment d'une prise en charge éducative et qui met à mal la spécificité de la justice des mineurs.
Le groupe souhaitait l'instauration d'un seuil d'âge à 13 ans, pour une présomption irréfragable de responsabilité pénale. C'est la présomption simple qui a été retenue, laissant au juge la possibilité de retenir responsable pénalement un mineur de moins de 13 ans.
La mise en place de l'audience unique, sous couvert d'efficacité et d'accélération des procédures, risque finalement de rapprocher la justice des mineurs de celle des majeurs (comparution immédiate).
Enfin, pour le groupe socialiste, les moyens alloués à la justice des mineurs et au suivi éducatif demeurent clairement insuffisants et rendent donc illusoire la mise en place d'une telle réforme.
Les socialistes regrettent vivement que cette réforme d'un domaine essentiel de la Justice s'établisse par ordonnance et non par un projet de loi. Elle a de plus fait l'objet d'une circulaire publiée avant même le vote du texte au Parlement.

PPL

2 MARS 2021, PROPOSITION DE LOI VISANT À GARANTIR EFFECTIVEMENT LE DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION.

PROPOSITIONS DU GROUPE REJETÉES

- faciliter la saisine du juge par le détenu en cas de non-respect de sa dignité ;
- réduire les délais en supprimant les planchers laissés à l'administration pénitentiaire pour agir ;
- permettre au juge judiciaire d'enjoindre à l'administration pénitentiaire de prendre des mesures déterminées afin de mettre fin aux conditions indignes de détention ;
- limiter le recours au transfèrement.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PPL

29 MARS 2021, PROPOSITION DE LOI POUR UNE SÉCURITÉ GLOBALE PRÉSERVANT LES LIBERTÉS

Cette loi a étendu de manière disproportionnée les compétences des polices municipales et des forces de sécurité privée en leur transférant de fait l'exercice de pouvoirs régaliens. Des doutes ont été exprimés par de nombreux experts concernant les dispositifs visant à encadrer l'usage des drones et des caméras embarquées. L'article 24 de cette loi qui visait à interdire l'enregistrement vidéo des policiers a cristallisé autour de lui bon nombre d'oppositions, relayées par le groupe.

Cette loi qui devait mieux coordonner l'action des forces de sécurité nationale, municipale et privée n'a finalement abouti qu'à un texte fourre-tout sans véritable ambition. A peine votée, cette loi a d'ailleurs été balayée par l'exécutif qui a alors décidé de lancer le Beauvau de la sécurité.

Le groupe a déposé un recours auprès du Conseil Constitutionnel qui a censuré totalement ou partiellement 7 articles dont les dispositions les plus emblématiques (article 24) et en émettant de nombreuses réserves d'interprétation.

PPL

27 MAI 2021, PROPOSITION DE LOI SOCIALISTE POUR UN MEILLEUR ACCÈS DES JEUNES DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX ENTREPRISES : REJETÉE

Objectifs :

- réhabiliter les diplômes obtenus dans des établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires et le milieu rural ;
- assurer la diversité des profils dans les jurys d'admission des grandes écoles ou pour les concours de la fonction publique ;
- lutter contre les discriminations en interdisant celles reposant sur le lieu d'origine d'un candidat à un emploi ou en lui permettant de demander qu'un refus d'embauche soit motivé ;
- créer une autorité pour l'égalité des chances dans la fonction publique.

MISSIONS D'INFORMATION

Les commissions permanentes ont la charge, sur les questions relevant de leur compétence, d'assurer l'information des sénateurs et de les assister dans leur mission de contrôle du Gouvernement.
À cette fin, elles peuvent constituer des missions d'information : une délégation de la commission est alors chargée d'étudier le problème concerné, soit en France, soit à l'étranger et de publier un rapport.

Mission d'information « Influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français et leurs incidences » : Jean-Michel Houllegatte (Manche), Christian Redon-Sarrazy (Haute-Vienne)

Mission commune d'information destinée à évaluer les effets des mesures prises ou envisagées en matière de confinement ou de restrictions d'activités : Bernard Jomier (Paris), Sylvie Robert (Ille -et-Vilaine)

Mission d'information sur « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts » : Angèle Préville (Lot), Thierry Cozic (Sarthe)

Mission d'information sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français : Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor), Jean-Jacques Michau (Ariège)

Mission d'information sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse : Monique Lubin (Landes), Rémi Cardon (Somme)

Mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement : Sabine Van Heghe (Pas-de-Calais), Claudine Lepage (Français à l'étranger)

Mission d'information sur l'enseignement agricole, outil indispensable au cœur des enjeux de nos filières agricoles et alimentaires : Serge Mérillou (Dordogne), Marie-Pierre Monier (Drôme)

Mission d'information « plateformisation du travail : agir contre la dépendance économique et sociale » : Olivier Jacquin (Meurthe-et-Moselle), Monique Lubin (Landes)

Mission d'information « transport de marchandises face aux impératifs environnementaux » : Nicole Bonnefoy (Charente)

COMMISSIONS D'ENQUÊTE



C'est l'un des moyens de contrôle du Parlement.
Elles permettent aux sénatrices et sénateurs de recueillir par eux-mêmes des informations et de les porter à la connaissance du Sénat - et de l'opinion publique - soit sur la gestion d'un service public, soit sur des faits déterminés particulièrement graves.
La mission des commissions d'enquête a un caractère temporaire. Elle prend fin par le dépôt du rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de l'adoption de la résolution qui les a créées

8 septembre 2020, remise du rapport de la commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation des sols menée par Gisèle Jourda (Aude).

Créée à la demande du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, la commission d'enquête a évalué l'ampleur de la pollution des sols consécutive à des activités industrielles et minières ainsi que la capacité des pouvoirs publics à identifier et prévenir les risques que cette pollution présente pour la santé des populations et l'environnement.
La commission a unanimement adopté le rapport dont les propositions s'articulent autour de 6 axes :



- améliorer la qualité et la lisibilité de l'information sur les sites et sols pollués ;
- introduire dans la législation française un véritable droit de la protection des sols ;
- améliorer la surveillance des sols ;
- réunir les conditions d'une gestion réactive et transparente des risques sanitaires ;
- améliorer la prévention et la réparation des préjudices écologiques ;
- mobiliser les friches industrielles et minières dans une démarche d'aménagement durable.

Pour le groupe SER, il est temps de mettre un terme aux défaillances des responsables des pollutions et au silence de nos institutions en apportant un cadre juridique qui fera avancer le droit sur la pollution des sols et les droits de nos concitoyens.

16 septembre 2020, remise du rapport de la commission d'enquête sur le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières par Olivier Jacquin (Meurthe-et-Moselle).



Le groupe SER s'est abstenu lors de la présentation du rapport de la commission. Fruit d'une vision libérale, il compte sur une autorégulation du marché avec l'appui d'autorités indépendantes, notamment l'ART. S'il dénonce à juste titre les situations de rente, il reste favorable à des concessions plus équilibrées pour l'intérêt public mais 100% privées.
Dans le contexte économique et social sans précédent que connait notre pays, le groupe SER ne peut se satisfaire d'une simple invitation aux concessionnaires visant à rediscuter leurs engagements.
Les sénatrices et sénateurs socialistes estiment que la situation actuelle ne saurait perdurer. Ils se mobilisent pour une gestion alternative favorable à la maitrise publique du service public autoroutier. Cette gestion moderne devra tenir compte de la disparité des usages des sections autoroutières (urbaines, interurbaines...) mais surtout de l'intérêt des usagers et de la puissance publique, en mêlant gestions publique et privée.

8 décembre 2020, adoption du rapport de la commission pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la Covid 19 et de sa gestion par Bernard Jomier (Paris).

Dans la réponse à l'épidémie, elle fait le triple constat d'un défaut de préparation, d'un défaut de stratégie ou plutôt de constance dans la stratégie et d'un défaut de communication.

22 juillet 2021, remise du rapport sur la commission d'enquête sénatoriale sur les dysfonctionnements constatés lors de l'organisation des scrutins de juin 2021, par Eric Kerrouche (Landes).



À la demande du groupe, le Sénat a créé une commission d'enquête sénatoriale relative aux dysfonctionnements constatés lors des deux scrutins électoraux de juin 2021.

Si les chiffres définitifs nécessitent d'être confirmés, au premier tour, près de 10% des électeurs n'auraient pas reçu de propagande électorale. Au second tour, les chiffres avancés sont de 26,6% pour les élections départementales et 40,3% pour les élections régionales, cette proportion pouvant aller jusqu'à 90% dans certains départements.

Débutés le 5 juillet 2021, les travaux d'investigation de la commission d'enquête font apparaître un enchaînement de plusieurs dysfonctionnements sérieux à chaque étape du processus d'acheminement du matériel électoral. Ce constat est d'autant plus dommageable que la distribution de la propagande est une des conditions de la sincérité du scrutin, à plus forte raison dans le contexte contraignant de la crise sanitaire. Une corrélation avérée est établie entre ce défaut de distribution et l'abstention électorale, quand bien même d'autres raisons plus structurelles peuvent l'expliquer.

Les dysfonctionnements sont principalement imputables à :

- une attribution des marchés publics par le ministère de l'Intérieur à des opérateurs qui n'en avaient pas la capacité opérationnelle ;
- une exécution défaillante du marché par certains opérateurs comme la société Adrexo.

Parce qu'il importe de sécuriser l'organisation des prochains rendez-vous démocratiques, la commission formule 12 recommandations qui portent notamment sur les modalités d'attribution et de contrôle des marchés publics, l'attribution des tous les lots du marché à un même opérateur postal, la fiabilisation des adresses des électeurs, le système de reporting et l'organisation d'un entre-deux-tours de 15 jours en cas de concomitance de deux scrutins, comme le préconise le groupe de longue date.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

Chaque assemblée du Parlement a la faculté de voter des résolutions à caractère général, sur tout sujet. Contrairement aux lois, les résolutions n'ont pas de valeur contraignante. Elles marquent l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation.
Il existe aussi des résolutions dans des domaines précis : résolutions sur les projets d'actes européens, et résolutions internes au Sénat (modification du Règlement, création d'une commission d'enquête...).

Proposition de résolution invitant le Gouvernement à solliciter un avis juridique sur la légalité et les conditions d'amendement ou de résiliation des concessions autoroutières historiques.
Texte n° 365 de MM. Olivier JACQUIN, Patrice JOLY et Michel DAGBERT, déposé au Sénat le 16 février 2021.

Proposition de résolution relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique par Angèle Préville, déposée le 21 juillet 2021.

Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, portant avis motivé sur la conformité au principe de subsidiarité de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux, de Mmes Laurence HARRIBEY et Pascale GRUNY, déposée au Sénat le 4 février 2021

Proposition de résolution demandant la relance du processus d'élaboration d'une directive européenne sur la protection des sols et la prévention de leur dégradation par les activités industrielles et minièred de Mme Gisèle JOURDA et plusieurs de ses collègues, déposée au Sénat le 17 mai 2021.

Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, sur la proposition de certificat vert européen visant à faciliter la libre circulation pendant la pandémie de Covid-19 de Mmes Pascale GRUNY et Laurence HARRIBEY, déposée au Sénat le 31 mars 2021.

restons en contact

@senateursPS

Les sénatrices et sénateurs socialistes

@socialistes_senat

Socialistes Sénat

SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS

communication@soc.senat.fr